

Réunion du 13 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## **DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

### **ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :**

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARY et M. Michel LAURIO.

### **OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE PAPETERIE DES GAVES A ORTHEZ - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 2 juin 2021 pour une remise des offres le 7 juillet 2021.

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre à prix global forfaitaire, dont l'objet est de créer une zone d'activités à vocation tertiaire et réaliser une mise en valeur des espaces naturels des berges du gave dans le cadre d'un projet de renaturation sur un périmètre d'environ 11 ha.

Aucune variante n'est autorisée. Il n'est pas prévu de décomposition en lot.

Il est découpé en trois tranches. La durée globale d'exécution du marché est de 28 mois à compter de la notification du marché. Les délais d'exécution de chacune des tranches sont fixés comme suit :

- Tranche ferme 1 études AVP et PRO/DCE : 6 mois
- Tranche ferme 2 travaux d'aménagement de la zone d'activité et cheminement rives droite : 10 mois
- Tranche ferme 3 travaux de renaturation et d'espaces verts, cheminements rives droite et gauche : 12 mois

Le marché notifié le 17 septembre 2021, a été attribué **au groupement ARTELIA / ATELIER DE PAYSAGES / NOBATEK** (64053 PAU CEDEX) pour un montant de 99 545 € HT.

Dans le cadre des études de Maîtrise d'œuvre (MOE) au niveau AVP, la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) a souhaité modifier le projet afin d'intégrer de nouvelles modalités d'accès plus sécurisés à la zone d'activité. Ces accès sur la RD ont été validés par le Département et ont engendré la reprise du projet au niveau AVP (modification des sens de voirie, du découpage et des accès aux lots, des espaces verts) et la réalisation d'un nouveau chiffrage des travaux.

Par ailleurs, en relation avec les modifications des accès, la CCLO a pris la décision de vendre au CHP le parking à proximité du lot 7 sachant que les services de la CCLO n'en auront plus, à terme, l'utilité. La voie d'accès existante vers de parking a donc été modifiée en espace vert.

De plus, le premier marché lancé pour la gestion des espèces invasives ayant été infructueux, la MOE a repris les pièces du dossier de consultation afin de fusionner cette prestation avec les travaux d'espaces verts dans l'objectif d'optimiser les coûts et délais.

L'appel d'offres pour le lot 1 a été déclaré sans suite par la CCLO le 09/12/2022, le MOE a ainsi repris le dossier et procédé à une nouvelle analyse des offres.

La MOE a effectué l'ensemble de ces modifications sans avenant au marché.

Le coût des travaux ayant été fortement revu à la hausse en raison de la conjoncture actuelle et des diverses reprises demandées, leur rémunération à hauteur de 5,54 % du montant des travaux est actualisée conformément à l'article 10.4.b) du CCAP, subissant une augmentation de 33 %.

Le présent avenant a pour objet :

- d'arrêter le coût des travaux au stade Projet au montant de 2 398 859.70 €HT soit 2 878 631,64 € TTC tel que prévu à l'article 4 de l'acte d'engagement,
- d'arrêter définitivement le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre tel que prévu à l'article 4 de l'acte d'engagement.

- De prolonger les délais d'exécution de la tranche ferme 1 de 9 mois soit un total de 15 mois en raison des modifications de projet demandées par le Maître d'ouvrage et de la nécessité de relance des appels d'offres travaux suite à la déclaration sans suite prononcée le 09/12/2022.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**

